



## Règlement intérieur Maison du Sacré Cœur

La Maison du Sacré Cœur est un lieu de solidarité, de convivialité et de respect.

Les parties communes sont accessibles à tous les résidents à toute heure du jour et de la nuit, dans le respect des autres résidents. Les chambres sont privées, et ne sont accessibles qu'aux personnes auxquelles elles sont attribuées, pendant la durée de leur séjour.

Cependant, pour des raisons de service ou de sécurité, les membres autorisés de l'association peuvent accéder à l'ensemble des pièces de la Maison du Sacré Cœur.

Les enfants mineurs sont présents dans les locaux de la Maison du Sacré Cœur sous l'entière responsabilité de leur parent ou tuteur légal. Aucun enfant mineur ne peut résider seul à la Maison.

**L'hygiène de chacun fait la santé de tous:** il est donc important de se laver les mains régulièrement. Le savon est fourni par la Maison du Sacré Cœur et mis à disposition des résidents dans les parties communes. Les accessoires nécessaires à la propreté de la Maison du Sacré Cœur (balai, serpillère, éponges, produits d'entretien...) sont également fournis par la Maison du Sacré Cœur, et peuvent être utilisés par chacun, dès que de besoin.

**Pour que l'Association puisse continuer son action solidaire le plus longtemps possible : la gestion de l'eau, de l'électricité et du chauffage nous concerne tous: l'eau et les énergies ne doivent pas être gaspillées, tant pour des questions de responsabilité environnementale que pour préserver le coût le plus bas des prestations proposées.**

Comme chez vous, il est nécessaire:

- d'être attentif à bien éteindre les lumières dès lors que l'on quitte une pièce,
- d'éteindre le chauffage ou le climatiseur, si l'on ouvre les fenêtres et dès que l'on s'absente plus d'une heure,
- de ne pas laisser l'eau couler inutilement.

Les portes d'entrée doivent être tenues fermées.

Les membres de l'Association sont à l'écoute des résidents, pour toute information ou pour les aider, si nécessaire, du lundi au vendredi de 8h30 à 15h00, et par téléphone au numéro suivant : **06-02-59-95-83**.

Les animaux de compagnie ne sont pas autorisés dans les locaux de la Maison.

**Il est demandé à tous les résidents de respecter ces lieux et de les laisser dans le même état qu'ils souhaiteraient les trouver.**



## Accès à la Maison

Chaque résident dispose

- Du code d'accès de la porte d'entrée, côté rue, d'un code de la porte d'entrée de l'immeuble,
- d'une clé de la chambre qui est mise à sa disposition pendant la durée de son séjour,
- d'une clé pour l'ascenseur.
- Une clé pour la porte palière, une clé pour la porte entrée principale

**En cas de perte de clé, le remplacement sera à la charge du résident et retenu sur la caution**

Chaque résident devra veiller à fermer la porte de sa chambre même pour se rendre dans les parties communes.

**L'association n'est pas responsable des objets manquants dans les chambres.**

## Pièces communes

Il est important que chacun veille à laisser les parties communes propres après son passage.

Les repas pris à la Maison du Sacré Cœur, doivent s'effectuer uniquement dans la salle de repas, et **non dans les chambres, ou dans le salon.**

**Il est interdit de fumer à l'intérieur de la Maison.**

Toute infraction à cette réglementation, conduira à **l'expulsion immédiate de La Maison du Sacré Cœur.**

## Les urgences

En cas d'urgence, prévenez la personne de garde ce jour-là (numéro affiché près du réfrigérateur)

En cas d'**urgence médicale**, composez le **15 pour le SAMU** ou le **18 pour les pompiers.**

## Cuisine

● Un réfrigérateur est mis à la disposition des résidents dans la cuisine : une étagère est réservée par chambre.

● Il est important de filmer (film plastique fourni) les aliments ouverts de son casier réfrigéré et de veiller aux dates de péremption des denrées pour une bonne hygiène.

● La Maison du Sacré Cœur fournit le nécessaire du petit déjeuner (thé, café, chocolat, lait en poudre, sucre, biscottes).

● Nous fournissons également quelques denrées alimentaires pour faciliter l'arrivée, parfois tardive, de certains résidents. La Maison du Sacré Cœur, n'a cependant pas



vocation à proposer des repas, il est donc important, pour les utilisateurs qui les ont consommés, de remplacer dans la mesure du possible les produits utilisés.

- Pour le bien-être de tous, après chaque repas, les résidents sont tenus **de faire et ranger leur vaisselle, de nettoyer l'espace de cuisson ainsi que leur coin repas.**

- Pour des raisons de confort et d'hygiène, il est nécessaire de bien changer les sacs poubelle régulièrement, et de les descendre dans les poubelles situées dans la cour. Soucieuse de la préservation de l'environnement, la Maison du Sacré Cœur est engagée dans une démarche de tri sélectif : un bac de récupération du verre et un de récupération des emballages sont installés dans la cuisine en plus du bac à ordures ménagères..

### **Buanderie**

Un lave-linge et un sèche-linge sont à la disposition des résidents.

Ceux-ci peuvent être utilisés en journée.

Pour ne pas déranger le repos des chambres voisines à la buanderie des horaires ont été établis. Les machines sont utilisables de: **8h à 20h** 7 jours /7

Afin de ne pas pénaliser les autres résidents, les résidents sont priés de ne pas laisser de linge dans le lave-linge ou le sèche-linge.

Un fer à repasser et une table à repasser sont mis à la disposition des résidents. **Le repassage est interdit dans les chambres ou les pièces communes de la Maison du Sacré Cœur, il doit être effectué à côté de la buanderie.**

Après chaque utilisation le fer et la planche à repasser doivent être rangés à leur place.

### **Sanitaires (toilettes)**

Après utilisation, pour le confort de chacun et dans un souci d'hygiène, les résidents sont priés de laisser les **parties sanitaires propres**. A cet effet, des produits d'entretien désinfectants et nettoyeurs sont fournis par la Maison du Sacré Cœur ;

**LOCATION : La Maison du Sacré Cœur peut éventuellement fournir des serviettes de toilettes à raison de 1€ la serviette par nuitée.**

### **Facturation du séjour**

Les départs devront être signalés au bureau administratif **si possible au minimum la veille.**

Chaque chambre mobilisée fait l'objet d'une facturation en fonction du nombre de personnes hébergées.

Pour un séjour de courte durée, la facturation est faite le matin du départ.

Lors d'un séjour de longue durée, les factures sont établies et présentées une fois par semaine.



Les factures sont réglées, au plus tard le lendemain de leur remise, soit par chèque bancaire, soit par espèces.

**Une facture émise portant les mentions du mode de règlement sera remise après chaque paiement.**

La caution versée à l'entrée sera restituée si aucun problème n'est à signaler.

### **La chambre**

Chaque résident est **responsable de la propreté de sa chambre.**

Les accessoires et produits d'entretiens sont tenus à la disposition des résidents. (local au fond du couloir à gauche).

Pour une question d'hygiène et de respect des literies, **les bagages ne doivent pas être déposés sur les lits inoccupés.**

Nous rappelons qu'il est **interdit de fumer et de manger dans les chambres.**

Pour des raisons de sécurité, il **est interdit d'allumer des bougies ou de l'encens dans la chambre.**

Les résidents sont libres d'aller et venir **dans le respect** des autres résidents.

**Pour les séjours de longue durée : les résidents sont responsables de leur couchage.** Les parures de lit peuvent être lavées, séchées et repassées dans la même journée par les résidents qui le souhaitent.  
La buanderie est à leur disposition.

**La Maison du Sacré Cœur ne prend en charge l'entretien du linge des couchages que lors du départ définitif des résidents.**

**Le jour du départ,** il est demandé aux résidents de défaire les lits, de mettre les draps dans la corbeille prévue à cet effet dans la buanderie.

Il est également demandé de faire le ménage dans la chambre : nettoyage du sol et de la salle de bain.

Chaque chambre possède un espace de rangement, dans lequel, il est interdit de stocker des denrées alimentaires.

### **Salon TV/détente**

Le salon est un lieu de convivialité et de détente : une télévision est à disposition des résidents. Son utilisation est partagée et doit donc se faire en bonne intelligence dans le respect des envies de chacun.



**Merci de penser à éteindre la télévision dès lors que plus personne ne la regarde.**

Des livres sont mis à disposition des résidents, veuillez ensuite les remettre à leur place.

**IMPORTANT :**

Un questionnaire de satisfaction est mis sur chaque bureau à l'entrée des résidents, merci d'avoir la courtoisie de le remplir et de le laisser sur le bureau le jour de votre départ.

**L'association « La Maison du Sacré Cœur », décline toute responsabilité en cas de vol, de dégradation d'effets personnels appartenant aux résidents.**

**L'association «La Maison du Sacré Cœur » se réserve le droit d'exclure toute personne ne respectant pas ce règlement, les conditions d'hébergement ou ayant une attitude contraire au respect de la vie en collectivité**